

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 36 (1965)

Heft: 9

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bres du personnel, choisis à raison d'une personne par département de l'usine. Chacun de ces représentants se voit adjoindre un suppléant.

Cette commission discute des questions sociales, des méthodes de fabrication, etc., elle étudie et fait des propositions en matière de moyenne des salaires, d'installations sanitaires, de protections sur les machines, etc.

Si cette commission n'a qu'une voix consultative, elle est cependant très active et ses propositions sont en général écoutées.

Roger SCHINDELHOLZ

ANNEXES

On pourra mieux s'alimenter de Bâle à Genève

Le nouvel horaire (hiver 1965-66) des CFF, qui entrera en vigueur à la fin du mois, verra d'heureuses améliorations dans les services du wagon restaurant entre Bâle et Genève.

C'est ainsi qu'au départ du train à Genève à 17.09 (arrivée à Bâle : 20.53) le wagon restaurant partira de Genève et non de Lausanne.

A nouveau, les trains Bâle (dép. 6.58) — Genève (arr. 10.21), Genève (dép. 14.49) — Bâle (arr. 18.26) et Bâle (dép. 19.35) — Genève (arr. 22.47) seront dotés d'un service complet de wagon restaurant et non plus seulement d'un service de boissons et de repas froids comme durant l'été 1965. Malheureusement, pour le train Genève (dép. 19.52) — Bâle (arr. 23.09) aucune autre solution n'a encore été trouvée.

Voilà, néanmoins, qui constitue un net progrès comparativement à la situation actuelle et les usagers (notamment de nombreux Jurassiens) ne pourront que s'en déclarer satisfaits.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

La Banque Nationale Suisse mise à contribution. — Les besoins en liquidités des banques et de l'économie ont été importants en fin de semestre, ce qui s'est traduit par une forte utilisation des moyens de la banque d'émission. Pour faire face à leurs échéances de fin juin, les banques ont cédé à la Banque Nationale des dollars sur une base « swap », et lui ont remis au réescompte des bons du trésor de la Confédération et des effets, ainsi que du papier à court terme.

Selon la situation hebdomadaire de la Banque Nationale Suisse se terminant au 30 juin 1965, les réserves monétaires se sont accrues de 547,8 millions de francs. L'encaisse-or, qui atteint 12 071 millions de francs, progresse de 359,3 millions de francs. Quant aux devises, elles se montent à 919 millions de francs, en hausse de 188,5 millions de francs. Des banques ont vendu à la Banque Nationale pour un montant de 581 millions de francs en chiffre rond, des dollars sur une base

« swap » ; de ces dollars, la Banque Nationale en a cédé pour 403 millions de francs contre de l'or à la Banque des Règlements Internationaux, à Bâle, sous forme de « swaps » à court terme. Comme simultanément un « swap » francs/or de 43 millions de francs conclu antérieurement avec la banque susmentionnée a été dénoué, l'encaisse-or n'a augmenté que de 359,3 millions de francs, soit le montant déjà indiqué ci-devant. De leur côté, les devises accusent en chiffres nets, compte tenu de quelques autres transactions d'un montant peu important, l'accroissement mentionné ci-dessus.

Le recours au crédit de l'institut d'émission s'est accru de 179,8 millions de francs. Le portefeuille d'effets sur la Suisse progresse de 172,2 millions de francs, dont 116 millions de francs représentent des bons du trésor de la Confédération présentés au réescompte par le marché. Le portefeuille s'élève à 252 millions de francs. Les avances sur nantissement s'accroissent de 7,6 millions de francs et s'inscrivent à 28 millions de francs.

La circulation fiduciaire avance de 333,3 millions de francs, et passe à 9406 millions de francs. Les engagements à vue ont progressé de 550,4 millions de francs pour atteindre 2808 millions de francs.

Sur ce dernier montant, 2423 millions de francs, soit 587,6 millions de plus que huit jours auparavant, concernent les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

Diminuant de 37,2 millions de francs, les autres engagements à vue se chiffrent à 385 millions de francs. Les engagements à terme ont diminué de 150 millions de francs et reviennent ainsi à 475 millions de francs, du fait de la remise à court terme par les banques de bons du trésor de la Confédération émis à l'époque dans le dessein d'absorber des liquidités.

Notre couverture monétaire reste la plus élevée du monde. — Avec une couverture des billets en circulation par des devises et de l'or dans une proportion de 147 %, la Suisse se trouvait, à la fin de 1963, en tête de la liste mondiale, suivie par l'Autriche avec 129 %, la République fédérale d'Allemagne avec 113 % et la Hollande avec 107 %. La Suisse vient également en tête en ce qui concerne la couverture des importations moyennes mensuelles par les réserves d'or et de devises. Ses réserves étaient suffisantes pour payer 11,4 fois ces importations, contre 8,5 fois en Autriche, 6,6 fois en Allemagne et 6,1 fois en France.

Les perspectives économiques en Europe et la Suisse. — Dans leur page consacrée aux perspectives économiques en Europe et aux Etats-Unis, « Les Echos » analysant la situation de la Suisse s'expriment en ces termes :

« L'économie suisse semble évoluer actuellement vers une certaine reprise de la surchauffe. Les dépenses publiques tendent à nouveau à s'accroître et la forte demande étrangère stimule la production des industries exportatrices, particulièrement dans les secteurs hautement spécialisés.

» Les entreprises procèdent à de nombreux investissements de rationalisation, qui renforcent leurs positions compétitives sur le marché international et contribuent, d'autre part, à réduire les besoins en main-d'œuvre.

» La construction des logements dans les grandes villes, qui avait augmenté de 8,7 % au premier trimestre de 1965 par rapport à celui de l'année dernière, ne s'est accru que de 4,1 % au second. On prévoit que ce ralentissement va s'accentuer d'ici la fin de l'année.

» En dépit des mesures antisurchauffe, la hausse des prix à la consommation se poursuit. Elle a été de 1,8 % au premier trimestre, et de 3,3 % au second. La baisse des importations a permis par contre de limiter la hausse des prix de gros.

» Sur le marché de l'emploi, les tensions s'atténuent. L'accroissement du taux des salaires paraît moins rapide qu'au premier semestre. »

L'indice des prix de gros à fin août reste stable. — L'indice des prix de gros, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui reproduit l'évolution des prix des principaux produits alimentaires non travaillés ainsi que des principales matières premières et auxiliaires, s'établissait à 235,7 points à fin août (base 100 en août 1939), soit à nouveau au même chiffre que le mois précédent. Par rapport à août 1964 (= 235,1) il marque une hausse de 0,3 %. Au cours du mois examiné, le renchérissement des œufs, du gros bétail de boucherie, des fèves de cacao, de l'étain, du cuivre, de la soie, du cuir, des potasses et des scories Thomas a été compensé par des baisses sur les pommes de terre, le sucre, les fers pour construction, le zinc, les céréales fourragères et la paille.

Problèmes de l'horlogerie française. — A l'occasion du Salon international de l'horlogerie de Besançon, le « Figaro » commente la situation horlogère française.

« L'horlogerie française, écrit-il, est devenue autonome. Cependant en dépit de la qualité de sa fabrication et de ses prix compétitifs, et malgré son dynamisme, elle souffre d'un mal commun à bien des industries nationales : elle ne sait pas présenter sa publicité.

» La Suisse vend à l'étranger 40 % de ses montres et mouvements sous des marques d'origine, dont la publicité a proclamé la qualité dans le monde entier et 60 % de montres et de mouvements à des grossistes qui vendent sous leurs marques. La France au contraire a vendu à l'étranger la quasi-totalité de ses montres à des grossistes qui les écoulent sous leurs propres marques, si bien que la fabrication française ne bénéficie pratiquement pas de sa réputation justifiée de qualité. Un effort dans ce sens s'impose dans un proche avenir. »

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvillier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones: président: (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81; vice-président: (039) 4 92 06 ou 4 91 04; secrétaire: (032) 91 24 73 ou 91 29 79; caissier: (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.